

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement non collectif



# Année 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

|      |  |   |
|------|--|---|
| 1.   | Caractérisation technique du service .....   | 3 |
| 1.1. | Présentation du territoire desservi.....   | 3 |
| 1.2. | Mode de gestion du service .....   | 3 |
| 1.3. | Estimation de la population desservie (D301.0).....  | 3 |
| 1.4. | Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) .....   | 3 |
| 2.   | Tarification de l'assainissement et recettes du service .....  | 4 |
| 2.1. | Modalités de tarification .....  | 4 |
| 2.2. | Recettes.....  | 5 |
| 3.   | Indicateurs de performance .....   | 5 |
| 3.1. | Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....  | 5 |
| 4.   | Financement des investissements.....   | 6 |
| 4.1. | Montants financiers des travaux réalisés .....   | 6 |
| 4.2. | Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service ..... | 6 |
| 5.   | Tableau récapitulatif des indicateurs .....  | 6 |

# **1. Caractérisation technique du service**

## **1.1. Présentation du territoire desservi**

Le service est géré au niveau intercommunal.

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DE GRECHEZ
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liée au service
  - Contrôle des installations
  - Traitement des matières de vidanges
  - Entretien des installations
  - Réhabilitation des installations
  - Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Lanneplaa, Laà-Mondrans, Loubieng, Orthez, Ozenx-Montestrucq, Saint-Boès, Salles-Mongiscard
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 28/11/2018  Non

## **1.2. Mode de gestion du service**

Le service est exploité en Régie.

## **1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **4 765** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 13 472.

Commentaire concernant l'estimation de la population desservie : nombre d'installations totales : 2166 x taux occupation moyen logement (2,2).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 35,37 % au 31/12/2019. (32,79 % au 31/12/2018).

## **1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)**

*Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.*

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

|   |   | Exercice 2018 | Exercice 2019 |
|---|---|---------------|---------------|
| <b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b> |   |               |               |
| 20  | Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération  | 20            | 20            |
| 20  | Application d'un règlement du service approuvé par une délibération   | 20            | 20            |
| 30  | Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans | 30            | 30            |
| 30  | Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations                                  | 30            | 30            |
| <b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>  |   |               |               |
| 10  | Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations  | 10            | 10            |
| 20  | Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations                 | 20            | 20            |
| 10  | Le service assure le traitement des matières de vidange   | 10            | 10            |

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2019 est de **140** (140 en 2018).

## **2. Tarification de l'assainissement et recettes du service**

### **2.1. Modalités de tarification**

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

| Tarifs   | Au 01/01/2019 | Au 01/01/2020 |
|--|---------------|---------------|
| <b>Compétences obligatoires</b>                                  |               |               |
| Tarif du contrôle des installations neuves                       | 250 €         | 250 €         |
| Tarif du contrôle des installations existantes                   | 168 €         | 198 €         |
| Tarifs des autres prestations aux abonnés (contrôles pour vente) | 180 €         | 210 €         |
| <b>Compétences facultatives</b>                                  |               |               |
| Vidanges, entretien fosse 1,5 m <sup>3</sup> et bac à graisse    | 177 €         | 182 €         |
| Vidanges, entretien fosse 3 m <sup>3</sup> et bac à graisse      | 194 €         | 201 €         |
| Etude de sol pour la réalisation d'une installation (PC)         | 370 €         | 370 €         |
| Etude de sol dans le cadre d'une réhabilitation                  | 340 €         | 340 €         |

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 04/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 adoptant le bordereau des prix des études de sol.
- Délibération du 02/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs des compétences obligatoires.
- Délibération du 24/02/2020 effective à compter du 01/03/2020 adoptant le bordereau des prix des opérations d'entretien.

## 2.2. Recettes

|   | Exercice 2018 | Exercice 2019 |
|---|---------------|---------------|
| Facturation du service obligatoire (contrôles de bon fonctionnement, de conception et Diagnostic vente) | 73 314,36 €   | 81 185,69 €   |
| Facturation du service facultatif (Vidanges)  | 13 946,15 €   | 10 821,99 €   |
| Autres prestations auprès des abonnés (Études de sol)   | 5 980 €       | 8 944 €       |
| Contribution exceptionnelle du budget général en  | 0 €           | 0 €           |

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

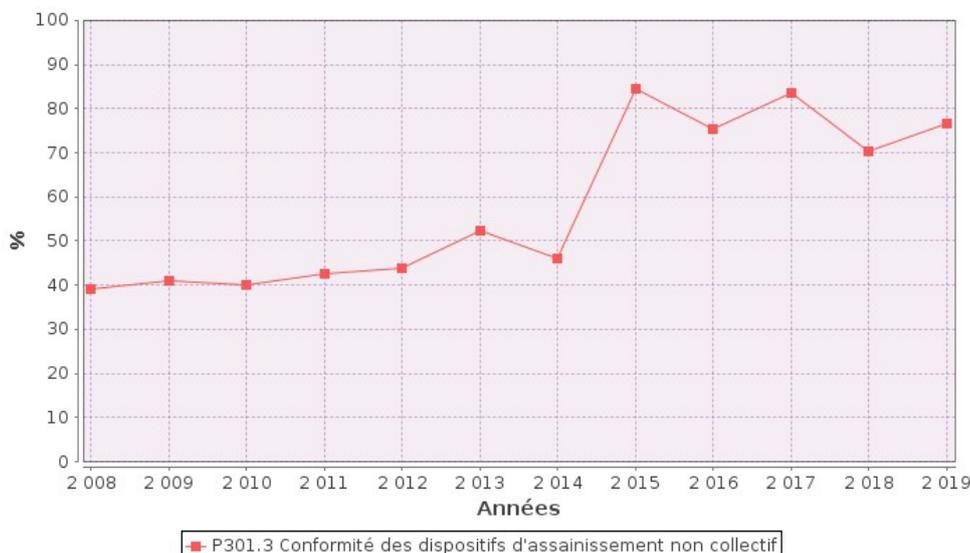
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2019**.
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2019**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

|   | Exercice 2018 | Exercice 2019 |
|---|---------------|---------------|
| Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité  | 928           | 27            |
| Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service   | 2 158         | 2 166         |
| Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement | 590           | 1 630         |
| Taux de conformité en %   | 70,3          | 76,5          |



## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Montants financiers des travaux réalisés**

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2019 est de 0 €.

### **4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**

| <b>Projets à l'étude</b> | <b>Montants prévisionnels des travaux en €</b> |
|--------------------------|--|
|                          |  |
|                          |  |

## **5. Tableau récapitulatif des indicateurs**

|        |   | <b>Valeur 2018</b> | <b>Valeur 2019</b> |
|--------|---|--------------------|--------------------|
| D301.0 | Estimation de la population desservie                           | 4 391              | 4 765              |
| D302.0 | Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif       | 140                | 140                |
| P301.3 | Taux de conformité de dispositif d'Assainissement Non Collectif | 70,30 %            | 76,50 %            |